



RÉGIME DE LICENCES D'IMPORTATION DU VIET NAM

QUESTIONS DES ÉTATS-UNIS AU VIET NAM

La communication ci-après, datée du 31 mars 2015, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis.

Le dernier examen de la politique commerciale du Viet Nam ([WT/TPR/S/287/Rev.1](#); 13 août 2013), fait apparaître qu'un grand nombre de produits pourrait nécessiter une licence d'importation (par exemple motocycles neufs de grosse cylindrée, produits de consommation et produits agricoles; voir les paragraphes 3.40 et 3.42). Cependant, la dernière notification du Viet Nam au titre de l'article 7:3 mentionne uniquement certains produits en acier comme étant assujettis au régime de licences automatiques.

1. La suspension des procédures de licences d'importation mentionnée au paragraphe 3.42 du rapport sur l'examen de la politique commerciale du Viet Nam est-elle toujours en vigueur? Dans l'affirmative, combien de temps sera-t-elle encore appliquée? Dans la négative, quand la suspension a-t-elle été levée?

2. Quelles sont les prescriptions en matière de licences d'importation appliquées actuellement à tous les produits énumérés dans la première notification du Viet Nam au titre de l'article 7:3 (G/LIC/N/3/VNM/1; 12 mai 2011) qui ne figurent pas dans la deuxième notification du Viet Nam au titre de l'article 7:3 (G/LIC/N/3/VNM/2; 26 septembre 2014)?

3. Quels produits sont actuellement visés par des procédures de licences d'importation au Viet Nam (qu'elles soient suspendues ou pas)? Veuillez préciser le rôle du Décret n° 187/2013/ND-CP du 20 novembre 2013 et, en particulier, de l'Appendice II dans le contexte du régime de licences d'importation du Viet Nam. Quelles sont les mesures juridiques qui ont été prises dans le cadre de la mise en œuvre du Décret n° 187 et qui contiennent: a) la liste des produits qui, normalement, peuvent être importés; b) la liste des produits dont l'importation est soumise à certaines conditions; et c) si elle est différente, la liste des produits visés par des licences d'importation automatiques.

4. Quand le Viet Nam présentera-t-il une notification complète au titre de l'article 7:3 couvrant l'année 2014?
